



LETTRÉ D'INFORMATION DE VOTRE ADMINISTRATEUR SALARIÉ RTE JANVIER 2022



31/01/2022



Chers collègues,

*L'un des faits marquants de la fin d'année 2021 pour notre entreprise et notre secteur d'activité est assurément **le bilan prévisionnel 2050**.*

Je vois dans ce travail de grands motifs de satisfaction, qu'il faut toutefois assortir de conditions de réussite pour atteindre notre objectif : un système électrique viable avec une empreinte carbone la plus faible possible.

2022 sera une année avec de forts enjeux pour nous. Je pense en particulier à la révision de la stratégie française pour l'énergie et le climat. Elle vise à atteindre la neutralité carbone en 2050 et aura des répercussions sur le schéma décennal de développement de réseau.*

Je pense aussi à l'évaluation de notre capacité à suivre les trajectoires financières établies par la CRE dans le TURPE6. Je souhaite que notre Direction puisse améliorer ces trajectoires par un dialogue nourri avec la CRE. Dialogue dans lequel je m'inscrirai en tant qu'administrateur.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2022 pour vous et vos proches !

**<https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/>*

Un projet unique et inédit

Saviez-vous que c'est la **première fois** qu'un gestionnaire européen de réseau de transport d'électricité réalise un exercice à un tel horizon ?

RTE était assez rôdé aux schémas décennaux, exercices obligatoires en matière de développement de réseaux. Cette fois-ci, les experts de RTE ont relevé un défi incroyable, avec un enjeu non moins modeste... **apporter un éclairage indispensable à l'écriture de notre futur électrique.**

Un travail d'expertise et de concertation d'une ampleur exceptionnelle

Le BP 2050 est le fruit d'un travail fondé sur des fondamentaux techniques et économiques. En effet, c'est non seulement la sécurité d'alimentation électrique, mais aussi la compétitivité des prix de l'électricité sans oublier les émissions de gaz à effet de serre qui guideront la décision publique en matière d'avenir énergétique bas carbone. Pour ce faire, **plus de 4 000 contributions écrites ont été apportées à une concertation de deux ans** à laquelle la CFE a d'ailleurs été associée. Le résultat ?

Le bilan prévisionnel 2050 justifie le modèle de RTE

RTE a intégré des visions alternatives avec des variantes, en toute indépendance. C'est une grande fierté pour l'ensemble des collaborateurs de RTE. Et, autre satisfaction mais pas la moindre : ce travail renforce la conviction que RTE doit garder, entretenir voire développer en interne ses compétences dans

paul.alfontes@rte-france.com

☎ 06 35 59 60 72



des domaines aussi variés que complémentaires que sont les études de réseaux, le développement et l'ingénierie, la maintenance, l'exploitation, la R&D,... Nous allons avoir besoin de tous ces savoir-faire à tous les niveaux pour être en mesure de développer du réseau à des coûts acceptables et compétitifs. **C'est en tout cas, ma conviction et ce que je continue de défendre en Conseil de surveillance.**

Les conditions de la réussite

Un premier impératif : il nous faut veiller à **conserver à tout prix nos compétences** dans tous les domaines pour faire face aux investissements massifs impliqués par la hausse de la consommation d'électricité. Externaliser peut être un levier, mais ne peut être LA stratégie de l'entreprise. À ce sujet, **j'ai eu l'occasion d'insister en Conseil de nous pencher sur la performance de nos organisations et de nos outils !**



Le bilan prévisionnel 2050 justifie le modèle de RTE



Enfin, je dirais qu'il faut nous étoffer pour faire face à la hausse d'activité, notamment en matière de raccordement des EnR. Nous voyons que le CIREN se développe et c'est une excellente nouvelle pour être en mesure d'étudier toutes les demandes de raccordement offshore à échéance fin 2022. Mais il ne faut pas que cela soit fait au détriment de la reconnaissance des salariés. Il ne me semble pas acceptable (et encore moins soutenable dans le temps) de mettre dans la même balance l'augmentation des salaires face à

l'embauche de salariés. Je pense au contraire qu'il est maintenant nécessaire que RTE complète son travail d'une **analyse approfondie sur les emplois associés, en quantité, en qualité, en durabilité et en localisation.**



Et la suite ?

Des suites vont être données au 1^{er} trimestre 2022, sous l'égide du ministère de de la transition écologique, avec la révision de la Stratégie Française pour l'énergie et le climat. Par ailleurs, RTE doit développer des variantes pour éclairer la trajectoire énergétique de la France. RTE continuera donc d'apporter sa contribution en espérant que les décisions qui sont du ressort de nos dirigeants politiques seront prises avec célérité pour amorcer la transition vers un futur décarboné. De ces décisions découlent également la capacité des réseaux de transport et distribution d'électricité à s'adapter à la trajectoire qui sera retenue.

En qualité d'administrateur salarié parrainé par la CFE Énergies, j'apporterai mon expertise sur ce sujet !



Europe

La construction d'un référentiel commun et partagé en termes d'exploitation des réseaux électriques à l'échelle européenne n'est pas un long fleuve tranquille !



Et pourtant ce ne sont pas les projets actuels ou à venir qui manquent. Vous avez sans doute entendu parler du **paquet Énergie Propre** qui traite des règles de fonctionnement entre GRT notamment et plus particulièrement du fonctionnement coordonné de gestion des réseaux de transport (« *RCC* » pour *Regional Control Centers*) ou encore la gestion des capacités d'interconnexion. **Ces sujets font partie des thématiques abordées au sein du Conseil de surveillance car elles représentent un enjeu fort pour RTE.**

Je me suis déjà exprimé il y a quelque temps sur le principe de 70 % de capacité d'interconnexion mise à la disposition des marchés et qui a été imposé à l'ensemble des GRT. Si de nombreux GRT ont déposé des demandes de dérogation, RTE l'a aussi fait en particulier sur sa frontière avec la péninsule Ibérique pour l'année 2021. Cette démarche a été faite pour laisser le temps au développement de nouvelles capacités. En effet, une façon de répondre à cette demande est de développer des interconnexions, ce que le projet Golfe de Gascogne vise notamment. **Je constate aussi que tous les pays n'avancent**

pas au même rythme ! Attention cependant : en cas de non réaction de certains GRT, le régulateur du pays concerné pourrait intervenir pour faire investir un tiers... Fort heureusement, nous en sommes loin pour notre pays.

Cependant j'entrevois un paradoxe : là où l'ACER (Association des Régulateurs Européens) demande à développer ces capacités, elle pénalise aussi les pays traversés par des flux de bouclage non souhaités (« *loop flows* »). RTE a contesté cette décision de « taxation » injustifiée et a été suivie par d'autres GRT qui de par leur positionnement en Europe sont particulièrement concernés par ces flux d'électricité induits par le marché. Nous avons la chance en France d'avoir un réseau qui permet aux dispatchers de répartir différemment les flux par des manœuvres dans nos postes électriques. Ils peuvent ainsi résoudre certaines congestions sans réduire les capacités offertes au marché ou sans ajuster les mix de production de part et d'autre d'une frontière. Malheureusement, cette possibilité n'est pas prise en compte à ce stade par l'ACER, et c'est ce qui a justifié en partie le recours défendu par RTE en commission ad-hoc de l'ACER et maintenant devant la CJUE (Cour de Justice de l'Union Européenne). Sujet à suivre donc...

Pour autant la contribution de RTE à la construction européenne des réseaux électriques a jusqu'à présent apporté de nombreux points positifs, mais dont la « *sauvegarde* » me semble être un enjeu de tous les instants. Je citerai de manière non exhaustive :

- les codes de réseau européen et les méthodologies associées (notamment ceux relatifs à la sauvegarde et reconstruction),



- la gestion des réserves et les plateformes d'équilibrage (projets de réserve 30mn, 15mn, ...),
- la création des centres de coordination et en particulier CORESO qui s'est élargi au fil des années, est aujourd'hui une référence et nous préserve de la création d'un centre suprarégional à l'échelle européenne dont nous ne voulons pas.



La contribution de RTE à la construction européenne reste très stratégique

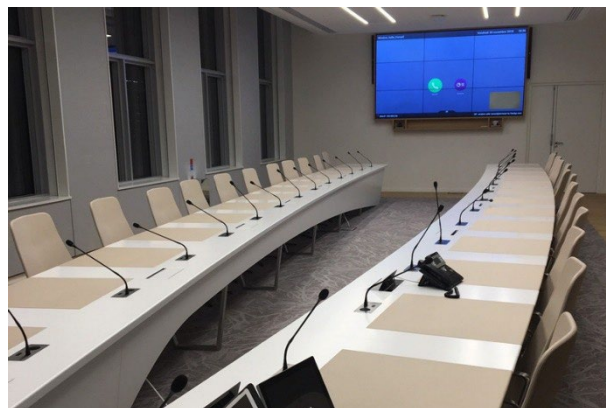


Tous ces acquis sont fragiles à mes yeux et nécessitent un investissement de différents métiers pour les conserver (Exploitation, Expertise, Juridique, ...). N'oublions pas que notre structure de GRT complet (ITO) reste minoritaire dans le paysage européen.

C'est pourquoi lorsque nous avons abordé en Conseil de surveillance la feuille de route « Europe » j'ai non seulement félicité le travail effectué par nos équipes, mais également apporté mon soutien à celle-ci. Si l'intégration de la dimension industrielle (achats, ressources R&D, technologies et SI) nécessite sans doute de compléter cette vision, il n'en demeure pas moins que nous sommes aujourd'hui solidement structurés pour traiter de cette dimension au sein de notre entreprise et c'est

de bon augure au vu des enjeux qui nous attendent encore !

Composition du Conseil



Comme vous le savez, le Conseil de surveillance est composé des représentants des actionnaires de RTE, de l'État et des administrateurs salariés. Les mandats actuels courent du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025.

Marie-Hélène POINSSOT (EDF) nous ayant fait part fin 2021 de son souhait de quitter ses fonctions au sein du Conseil, nous avons délibéré pour acter son remplacement par Louise VILAIN pour la durée du mandat en cours. Louise VILAIN, Directrice EDF Pulse Ventures Incubation et grands projets Innovants, devient également la Présidente du comité de supervision économique et d'audit de notre Conseil.

Je lui souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil !